Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260922-D220926_07-DE

Séance du 22/09/2026
Délibération N°220926/07

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	39
Excusés :	0
Pouvoirs : …	2
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 22 septembre 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 16 septembre 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BAHUS SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, BAUDOT Olivier.

Excusés : Néant

Pouvoirs : LAFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle,
SAINT GENEZ Daniel à VACHER Béatrice,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260922-D220926_07-DE

Objet : signature d'une convention d'aménagement routier avec la commune de Lannux pour le chemin de Janou

Monsieur le Président présente à l'assemblée une convention fixant les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux de réfection du revêtement de la voie communautaire dite chemin de Janou classée, le revêtement initial de la voie communale sur la surlargeur de ce même chemin, pour un coût global estimé d'aménagement de 5221€ H.T.

La commune participera au financement de l'opération, à hauteur de 2 593.15 € (soit 41.39% du montant prévisionnel). La convention associe la commune et l'EPCI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE **Le Président à signer la convention d'aménagement routier ci-annexée, avec la commune de Lannux pour des travaux effectués chemin de Janou.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES